Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_17-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du conseil municipal : lundi 28 septembre 2026.

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, M. Jean-Yves GAUTHIER, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Brigitte LEROY, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Noé PETIT, M. Jean-Yves POUCHOUX, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK,M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, procuration donnée à M. Noé PETIT
Mme Pauline BOURRET, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
Mme Agnès FOUSSARD, procuration donnée à Mme Elisabeth GOYARD

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CCBVL et la commune de Mer pour la passation de marchés de prestations relatifs à la réalisation d'un schéma directeur du réseau d'eaux pluviales et la réalisation de modélisations hydrauliques de la Tronne et du Lien.

Nos réfs. :
DEL_2026-10-17

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_17-DE

VU la réglementation de la commande publique, et notamment l'article L.2113-7 du Code de la commande publique ;
VU les articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement ;
VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Mer n°2026_01_01 en date du 27 janvier 2026 entérinant la participation de la commune de Mer au groupement de commandes suscité ;
VU le projet d'avenant à la convention de groupement de commandes joint.

CONSIDÉRANT le fait que la Communauté de communes Terres du Val de Loire a fait part de son souhait de participer au groupement de commandes pour la modélisation hydraulique de la partie du Lien située sur son territoire.

Le Maire expose :
Conformément à l'articles L2113-7 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.
Par la délibération du 27 janvier 2026, la commune de Mer a entériné sa participation au groupement commande.
Dans la mesure où la CCTVL a fait connaitre son souhait de participer au groupement de commandes après la constitution de celui-ci, il convient de réaliser un avenant qui doit passer dans les instances de chaque membre du groupement pour validation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 : D'ADOPTER l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes tel que joint à la présente délibération ;
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'avenant tel que joint à la présente délibération et tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 05 octobre 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
MAIRIE DE MER ★ LOIR-et-CHER ★ Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES